

## **La famille de Louis François comte de DION dit l'Américain Les secours et l'indemnité de Saint-Domingue**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Dans les dossiers de secours aux colons réfugiés de Saint-Domingue (F/12) figure une lettre que nous jugeons représentative de la situation de plusieurs familles et qui explique bien la différence entre les « secours aux colons » et « l'indemnité de Saint-Domingue ». Avant de la retranscrire, rendons une nouvelle fois hommage à *Christiane Demeulenaere-Douyère*, conservateur général du patrimoine, pour son remarquable et très utile inventaire du fonds, mis à disposition de tous sur le site des Archives nationales <sup>1</sup>.

Le 25 juin 1829 le comte de Dion, maréchal de camp, écrit de Montfort l'Amaury en Seine et Oise :

*« [...] Je suis du nombre des colons qui ont touché quelque chose de l'indemnité de St Domingue et ce que j'ai reçu monte à 6 564 francs. Si cette somme modique, seul dédommagement que j'aie eu jusqu'ici de la fortune fort belle que j'ai perdue d'une manière plus irrévocable depuis le traité avec Haïti, est de nature à entrer en considération et influer pour quelque diminution dans mes secours de colons, je dois faire connaître exactement ce petit soulagement que j'ai eu comme conséquence du traité qui a séparé St Domingue de nos espérances et j'observerai qu'il deviendrait nul s'il était cause d'un retranchement dans les moyens qui m'ont été accordés pour l'existence de moi et de ma famille. Vous connaissez, Monsieur, les fondements qui m'ont fait accorder ce secours de colon. Ils subsistent toujours et j'ai sept enfants. S'il était nécessaire pour la conservation de ces moyens d'existence de présenter des titres particuliers, j'oserais exposer que je suis du très petit nombre survivant de ceux qui ont défendu la colonie de St Domingue il y a plus de trente ans. C'est comme Lt Colonel que j'ai servi dans l'armée royale qui de 1794 à 1798 a conservé dans l'ordre et la culture une portion majeure de la partie de l'Ouest et du Sud de cette colonie et cette considération dans le moment actuel aurait, j'ose l'espérer, son poids près du gouvernement de Sa Majesté pour que je ne perde aucune parcelle du secours précieux qui m'a été accordé pour mon existence et celle de mes enfants et j'ose avoir l'espoir que ces considérations pourraient être accueillies s'il y avait lieu de les opposer. J'ai pris la liberté, Monsieur, de les mettre dès à présent sous vos yeux.*

*Il m'a été, aussi, nécessaire de poser avec exactitude la somme que j'ai reçue de l'indemnité de St Domingue, quoique les principales traces qui indiquent ce que j'ai touché doivent se trouver dans les documents que vous aurez reçus ou recevrez sur ma liquidation du ministre des finances et de la caisse des consignations. Cependant ces traces très faciles à constater peuvent vous manquer, du moins en partie, et toutes ne peuvent pas vous avoir été fournies. Il est constant que le gouvernement ne compte pas comme indemnité reçue par les colons le montant de la liquidation mais ce qui en reste, après que les créanciers, par suite de l'abandon qu'on leur a fait d'une partie de la somme, ont levé l'opposition qu'ils avaient mise ou renoncé à celle qu'ils pouvaient mettre sur cette indemnité. Quelques colons ont touché une partie assez majeure du 1<sup>er</sup> cinquième liquidé ; d'autres l'ont vu presque entier enlevé par les créanciers. Il est donc impossible que l'on juge du soulagement pécuniaire qu'ont reçu les uns et les autres par la*

---

<sup>1</sup> <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/f12-2740-a-k.pdf>  
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/f12-7627-l-y.pdf>

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

liquidation primitive dont l'effet a été si inégal entre eux. A la caisse des consignations se trouvent déposés les oppositions faites et les actes contenant les mains levées et sommes payées aux créanciers. Quelques créanciers aussi, pour éviter les frais, se sont abstenus de former opposition, se confiant aux colons débiteurs et aux actes faits précédemment avec eux, qui distrayaient de ce premier cinquième telle ou telle somme en leur faveur ; la production de ces actes ou des titres des créanciers feraient foi pour ces derniers objets. La note que j'inclus ici, Monsieur, offre le montant de la liquidation réglée par la commission pour les deux habitations dont je suis héritier pour un tiers avec la même portion de leurs charges. Elles ont nom les habitations Saintard, de l'Arcahaye (n'ayant aucun rapport avec les Saintard de Béquigny, mes cousins) et j'y ai le droit d'un tiers du chef de ma mère, de mon aïeul, de Mr de Saintard d'Heurgival mon oncle et de Mlle de Saintard ma tante. Cette note présente en même temps l'état de toutes les sommes qui ont été retranchées du montant de la liquidation pour les créanciers et les frais obligatoires. Je dois aller à Paris la semaine prochaine et je solliciterai de vous un moment d'admission pour vous mettre sous les yeux des papiers justificatifs. [...] »

La « note » jointe couvre une feuille recto verso :

« Etat du 1<sup>er</sup> cinquième de l'indemnité de St Domingue pour les 2 habitations Saintard, paroisse de l'Arcahaye, n° 2382, 2383, dont les ayans cause sont chacun pour un tiers Mr le comte de Dion, Madame d'Espinville née de Dion sa sœur et Mr le baron de Sibert Cornillon fils unique de feu Madame dame Sibert Cornillon née de Dion son autre sœur, tous trois enfants de feu Madame Geneviève N E de Dion née de Saintard et ensemble état des sommes prélevées de ce premier cinquième pour les créanciers et à eux payées pour se soustraire à leur opposition.

Premier cinquième liquidé pour les deux habitations Saintard, paroisse de l'Arcahaye et déposé à la caisse des consignations 48 000 francs

Retranché du montant susdit pour les créanciers :

En vertu de l'opposition formée à la caisse par Madame d'Heurgival ma belle-tante pour ses reprises et d'après son arrangement du 17 février 1828 6 000 francs

Pour faire lever l'opposition mise à la caisse par Mr Archdeacon, l'acte de notre arrangement est aussi à la caisse des consignations 5 000 francs

Pour faire lever l'opposition de Mde Faure née Douté 3 500 francs

Pour le prix de la transaction faite avec Mr Boitaud ngt (négociant) pour une dette de 26 000 fr 2 577 francs

Item à Mr Odier 120 francs

Pour le prix de l'arrangement fait le 27 août 1827 avec Mr Rousseau agent de la maison Tourgevilher et Rousseau pour extinction de 26 600 fr et autres créances sur les habitations Saintard 4 000 francs

Pour paiement du 1<sup>er</sup> cinquième de l'arrangement fait avec Mr de Saintard Bequigny créancier de feu Mme de Saintard ma tante 888 francs 88

Pour Mr Homberg négociant du Havre et Mde Groc 353 francs 22

Retenu pour Mrss Bouteiller, Lasserre, Laduye et Michotte selon le droit qu'ils avaient de mettre l'opposition qu'ils n'ont pas mise 4 404 francs

Total du retranchement pour les créanciers 26 843 francs 60

Frais de commission à 2 ½ pour cent payé à l'agent qui a suivi l'affaire de l'indemnité 1 200 francs

Frais obligés de mains levées, transaction et judiciaire 261 francs 50

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Total des sommes qui ont été obligatoirement soustraites  
de celle du 1<sup>er</sup> cinquième de cette indemnité 28 305 francs 10

Total de qu'ont touché les trois réclamants 19 694 francs 90  
Dont le tiers touché par le comte de Dion 6 564 francs 90

Je certifie l'exactitude de l'état et comte ci-dessus  
Monfort L'amaury 26 juin 1829  
Cte de Dion »

Etat détaillé des liquidations de l'indemnité au 1<sup>er</sup> janvier 1829  
L'Archaye

Numéro d'ordre de l'état de paiement : 1049

Sucreries Saintard d'en haut et Saintard d'en bas, quartier des Vases

Anciens propriétaires :

N° 2383 :

1 de La Toison (Élisabeth), veuve de Saintard

N° 2384 :

2 Saintard d'Hœurgival (Pierre Jérôme)

3 De Dion (Louis François), comte

4 De Dion (Philippine Ursule Élisabeth), comtesse d'Espinville

5 Sibert de Cornillon (Charles Louis Adolphe)

Ayant-droit réclamans

1 De Dion (Louis François), comte

2 De Dion (Philippine Ursule Élisabeth), comtesse d'Espinville

3 Sibert de Cornillon (Charles Louis Adolphe)

Liquidés conjointement tant comme anciens propriétaires que comme héritiers

1 de leur aïeule et bisaïeule dame de Saintard

2 du sieur Saintard d'Hœurgival aussi ancien propriétaire

Décision : 22 janvier 1828

Envoi des états de paiement à la caisse des dépôts et consignations : 1<sup>er</sup> mars 1828

Montant des indemnités allouées : 240 000

### Généalogie

Famille noble de l'Artois remontant au XIII<sup>e</sup> siècle.

Louis François de DION, le père du comte de Dion, est né le 1<sup>er</sup> octobre 1730 à Wandonne-Audincthun dans le Pas-de-Calais (62), fils de Louis François Tranquillin Isidore, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, de Ricquebourg et de Wailly et de sa troisième épouse Marie Bonne Claire Joseph d'OSTREL de FLERS : il avait eu 12 enfants, une fille de sa première épouse, deux fils de la seconde et les autres de la troisième <sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir [http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/de\\_Dion-Wandonne.pdf](http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/de_Dion-Wandonne.pdf) la généalogie de Dion-Wandonne par Étienne Pattou (des dates mais peu de lieux) ; notice de Dion in Archives

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Louis François chevalier DION commença à servir en 1743 comme enseigne puis lieutenant dans la colonelle et participa « à toutes les actions de guerre », prise de Wissembourg, siège de Charleroi, batailles de Rocoux et de Lanfelt, siège de Maastricht. Réformé en 1749 il passa à Saint-Domingue, espérant y trouver de l'emploi mais dut y renoncer, toutes les places étant réservées aux cadets de Rochefort. En 1754 il repassa en France solliciter une place qu'il obtint en 1755 mais son vaisseau fut pris par les Anglais sur le trajet en 1756 comme il l'écrivait de Plymouth le 24 décembre. Dès son retour en France par Dunkerque il se rembarqua mais son bâtiment se perdit cette fois au sud de Saint-Domingue sur une côte « inhabitée et inhabitable » où « il fut cinq jours sans autre ressource que son urine et l'eau de mer ». presque tout l'équipage périt et lui « en fut vingt-deux mois à la mort ». En garnison à **Saint-Domingue** il commanda d'abord une compagnie de chasseurs volontaires de l'Amérique puis fut mis à la suite du régiment de Boulonnais Foix et Quercy. Chevalier de Saint Louis en 1763. Il demanda et obtint en 1764 un brevet de colonel d'infanterie.

Il fut nommé le 25 août 1768 lieutenant de roi à la Grande Terre de la **Guadeloupe**, avec 8 000 livres d'appointements, quand le gouvernement général de cette île fut supprimé et le marquis de Bouillé nommé gouverneur<sup>3</sup> ; commandant des îles de Grande Terre de la Guadeloupe, La Désirade et les Saintes il fut nommé **gouverneur de la Guadeloupe** par intérim en août 1771 au départ du marquis de Bouillé et titularisé le 28 novembre.

En avril 1772 il obtint un congé de 6 semaines pour conduire à Saint-Domingue son épouse enceinte et ses enfants<sup>4</sup> puis il revint en Guadeloupe et de là il repassa en France le 14 avril 1773 avec congé d'un an pour raison de santé, congé prolongé de 6 mois en août 1774 alors qu'il se préparait à retourner à la Guadeloupe<sup>5</sup>. En effet, pendant son gouvernement il y eut plusieurs plaintes contre lui pour propos calomnieux et injures par MM Pierre Ferreire, d'Hiris, Coquille, Louis Ambroise de Casamajor.

Nommé brigadier d'infanterie le 25 novembre 1776 avec traitement de 4 000 livres sur les fonds des colonies en France, « en attendant qu'il soit remplacé d'une manière qui convienne à son grade et à ses services », il renouvelait sans cesse sa demande d'être employé dans les colonies, de préférence à Saint-Domingue.

Le 19 novembre 1778 il écrivait être « veuf depuis 15 jours d'une femme reconnue pour être du premier mérite, après une maladie de trois ans et demi qui m'a coûté au-dessus de mes moyens, je reste avec trois enfants sans aucune fortune en France. La nécessité et leur intérêt me forcent à passer à St Domingue » et il y redemande un emploi, refusé.

En août 1783 il est toujours à Cambrai, sans emploi. Il souhaite repasser à Saint Domingue faire enregistrer ses 34 titres originaux, remontant à 1390, qu'il a produits en 1782 et dont Chérin envoie la liste le 1<sup>er</sup> septembre 1783. Le 12 septembre ces titres sont trouvés en règle et il est demandé au gouverneur Bellecombe de les faire enregistrer par les conseils supérieurs de Saint-Domingue<sup>6</sup>.

---

généalogiques et historiques de la noblesse de France, volume 3, par Lainé, 1830, troisième branche des comtes de Dion, p. 19-24, et, sur geneanet, l'ascendance : pierfit, favrejhas ; la descendance : favrejhas. Sur l'arbre favrejhas, Saint-Domingue est transformé en Haïti ou en République dominicaine. Quelques approximations dans les dates, rectifiées par consultation des registres.

<sup>3</sup> Colonies C/8b/12 n° 204.

<sup>4</sup> En fait elle venait d'avoir son premier enfant, baptisé à Saint-Domingue. Voir plus loin la généalogie.

<sup>5</sup> Le comte de Tilly, qui avait tenu son intérim à la Guadeloupe depuis 1772, lui succéda le 14 avril 1776.

<sup>6</sup> Tout ce qui précède est une analyse du dossier Colonies E 134.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Survient la Révolution. Il s'engage dans l'armée des Princes et meurt en exil à Londres.

### 1 Louis François de DION

fil de Louis François Tranquillain Isidore chevalier de Dion et Marie Bonne Claire Joseph d'Ostrel

o 01/10/1730 Wandonne Audincthun (62), Saint Pierre

+ 09/11/1794 Londres, en émigration

Publication du mariage le 20/11/1769 à Pointe à Pitre où il « réside et commande pour le roy »

x 15/01/1770 L'Arcahaye, Saint-Domingue, Geneviève de SAINTARD, fille de + messire Louis Pierre, conseiller au conseil supérieur du Port au Prince, et Élisabeth de LA TOISON

o 20/07 b 01/09/1749 L'Arcahaye <sup>7</sup>

+ 11/1778 (Cambrai ?)

d'où un fils et deux filles :

#### 1.1 Louis François comte de DION

reçu à 15 ans le 10/01/1787, gendarme de la garde du Roi, présenté par son père <sup>8</sup> ;  
maréchal de camp, chevalier de Saint Louis et de Saint Jean de Jérusalem <sup>9</sup>

o 15/05/1771 Pointe à Pitre, Guadeloupe, b 08/06/1772 L'Arcahaye, Saint Domingue ;

p Louis François Jérôme de Dion, chevalier, baron de Wandonne en Artois, oncle paternel, représenté par messire Louis Jean Claude Ursule de Saintard, mousquetaire de la garde du roi ; m dame Élisabeth de La Toison veuve de messire Pierre Louis de Saintard, grand-mère maternelle

+ 06/04/1834 Fribourg, canton de Fribourg, Suisse

ax 15/03/1797 Londres, Marie Louise Adélaïde de SALMON du CHATELLIER, fille de Charles Alexandre et Catherine Aimée de MARIN de MONTMARIN

+ /1807

bx 19/08/1807 Londres, Élisabeth Joseph LE VAILLANT du CHASTELET, fille de + Marc Antoine, lieutenant colonel d'infanterie et commandant pour le roi de l'île Saint-Vincent, et Marie Françoise Constance Gertrude de GOSSON <sup>10</sup>

o 24/03/1786 Wimille (Pas de Calais, 62)

+ 17/12/1868

#### 1.2 Ursule Philippine Élisabeth de DION

chanoinesse du chapitre noble de feu Marie Antoinette Reine de France, sous l'autorité de messire Louis François comte de Dion, chevalier, son frère, lieutenant colonel au service de Sa Majesté britannique, son tuteur ad hoc (1796)

---

<sup>7</sup> Frère : « Pierre-Jérôme Saintard d'Hoeurgival, fils de Pierre-Gédéon et Élisabeth de La Toison, enlevé de son habitation et assassiné le 30 pluviôse (19 février 1802) à l'âge de 49 ans. Il s'agit de la grande sucrerie Saintard aux Vases (Arcahaye) évoquée par A. de Laujon dans ses "Souvenirs" pour la splendeur des fêtes qu'y donnait madame de Saintard. La famille était apparentée aux comtes de Dion et aux Sibert de Cornillon. Ce décès par mort violente, déclaré seulement le 13 floréal (3 mai) est consécutif aux mouvements de révolte qui ont suivi l'arrivée de l'expédition Leclerc. » (Les registres d'état civil anciens des Archives nationales d'Haïti, Jacques de Cauna, GHC 105, juin 1998, p. 2249).

<sup>8</sup> CGHIA 41, septembre 1992, Antillais gendarmes de la garde du roi, par Étienne de Sereville

<sup>9</sup> Mentionné à la déclaration de naissance de son fils Adolphe en 1823 et des suivants. Longue notice de ses services dans la notice Dion des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France de Lainé, op. Cit., p. 21-22.

<sup>10</sup> Informations sur ses dates et ses parents : Geneanet dmf1, regis3.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

o 07/01/1773 Blois, Saint Sauveur (Loir et Cher, 41) b 16/06/1774 Cambrai, Saint Nicolas (Nord, 59) ; p haut et puissant seigneur messire Philippe Louis Alexandre de Dion, capitaine aux gardes wallonnes, colonel au service de Sa Majesté Catholique, son oncle paternel ; m haute et puissante dame Ursule Caradeux épouse de haut et puissant seigneur messire Louis de La Toison Roche Blanche demeurant ordinairement à Saint-Domingue, sa belle-tante maternelle (signent)

+ 07 d 08/03/1857 Montfort l'Amaury (Seine et Marne, 78) <sup>11</sup> ; témoin Joseph Louis Adolphe de Dion, propriétaire, 33 ans passés, neveu

Cm 6/9/1796 Me Huet de La Chelle

x 06/09/1796 Les Vases, L'Arcahaye, haut et puissant seigneur Charles Louis **GLUÉ comte d'ESPINVILLE**, chevalier, capitaine d'infanterie au service du roi de France (sic), chevalier de Saint Louis, fils de messire Louis François et Françoise DOULCET de CHÂTILLON

officier émigré, servit dans l'armée des Princes, prisonnier à Quiberon, s'évada, passa à Saint-Domingue puis à Cuba puis en 1808 à New York où il fut consul de France sous la Restauration

o 11 b 12/07/1759 Lagny sur Marne (77)

+ 11/09/1828 New York

d'où au moins <sup>12</sup> :

1.2.1 Charles GLUÉ d'ESPINVILLE, mort sans alliance à New York après 1813

1.2.2 Louise Élisabeth Adèle GLUÉ d'ESPINVILLE

o 1803 Cuba + 11/03/1865 Philadelphie

x 22/05/1823 Philadelphie, Marie Joseph Charles PICOT

o 25/10/1789 Paris + 1852 Philadelphie

d'où postérité

### 1.3 Louise Marie Félicité de DION

chanoinesse du chapitre noble de feu Marie Antoinette Reine de France, sous l'autorité de messire Louis François comte de Dion, chevalier, son frère, lieutenant colonel au service de Sa Majesté britannique, son tuteur ad hoc (1796)

o ondoyée 27/04 b 16/06/1774 Cambrai, Saint Nicolas (59) (le même jour que sa sœur) ;

p haut et puissant seigneur messire Louis de La Toison Roche Blanche, oncle maternel ; m haute et puissante dame madame Marie Jeanne Marguerite Philippine de Grenet épouse de haut et puissant seigneur messire François Joseph Constant de Dion, chevalier, ancien capitaine au régiment de la marine, sa belle-tante paternelle, demeurant à Arras

+ /1812

x 06/09/1796 Les Vases, L'Arcahaye, haut et puissant seigneur messire Charles Joseph vicomte **de SIBERT CORNILLON**, chevalier, major d'infanterie, chevalier de Saint Lazare, fils de + messire Charles Toussaint, baron, et + Marguerite de VOLLE

o 17/03/1752 Bagnols sur Cèze (30)

+ 1812 ou 1813 Espagne

d'où un fils unique :

1.3.1 Charles Louis Adolphe de SIBERT CORNILLON

procureur du roi près la cour d'assises du département de Vaucluse <sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> CGHIA 33, septembre 1990, p. 84-85, note généalogique GLUÉ d'ESPINVILLE par Étienne Arnaud. Idem pour les informations sur son mari.

<sup>12</sup> Francis Dallett, in France généalogique janvier 1980, cité par Étienne Arnaud

<sup>13</sup> Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, volume 3, Louis Lainé, 1830, p. 21, in notice de Dion.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Nota : en 1794 à Port au Prince sont décédées chez Laurence Chavray (ou Chavret), le 29 juin (déclarée le 30) « Marguerite Dion, native de Verdonne » et, le 1<sup>er</sup> juillet (déclarée le 2) « demoiselle Marie Madeleine Dion, native de Verdun ». Aucun âge ni parenté précisé. Il serait tentant de penser que leur lieu de naissance est Wandonne et qu'il s'agit de personnes de la famille étudiée mais ces prénoms ne figurent pas dans les généalogies de la famille.

### 1.1 Louis François comte de DION ax 1797 Marie Louise Adélaïde de SALMON du CHATELLIER bx 1807 Élisabeth Joseph LE VAILLANT du CHASTELET

Louis François fils, officier de dragons, suit son père en émigration dans l'armée des Princes et passe à Saint-Domingue en 1794 avec ses sœurs qu'il marie en 1796. « *Major et lieutenant colonel il a combattu dans l'armée royale sous la protection britannique pour la conservation de la colonie au Roi et à la France* » et y a perdu un œil<sup>14</sup>. Il repart ensuite pour Londres où son père était mort en 1794 et où il se marie en 1797, revenant en France à la Restauration en 1814 à la suite de Charles X.

En 1823 à Paris, 21 rue de Babylone, il demande et obtient les secours aux colons réfugiés de Saint-Domingue, ayant perdu « *par la Révolution qui a détruit Saint-Domingue une fortune considérable dans les habitations Saintard au quartier de l'Arcahaye dont l'une est reconnue comme une des premières de la colonie.* » Il est alors père de 6 enfants, dont trois « *dans l'âge de leur éducation.* »

Les certificats de vie successifs à Paris, en 1823, puis à Montfort l'Amaury, de 1824 à 1829, donnent des informations sur l'existence des aînés de ses enfants et les naissances successives des suivants<sup>15</sup>. L'aîné est fils de la première épouse.

Les secours s'arrêtent en 1829, année où la famille a été reconnue bénéficiaire de l'Indemnité de Saint-Domingue.

1 Louis Charles de DION  
prêtre<sup>16</sup>

o 03/02/1798 Londres

2 François Jules Augustin de DION

page du roi (août 1825) puis officier du 2<sup>e</sup> régiment des dragons 01/10/1828<sup>17</sup>

o 20/02/1808 ou 1809 Londres

3 Marie Louise Stéphanie de DION

o 27/09/1810 Londres

4 Ursule Caroline de DION

o 18/07/1812 Londres<sup>18</sup>

+ 14 d 15/04/1828 Montfort l'Amaury ; environ 16 ans

5 Joséphine Athénaïse de DION

o 28/11/1814

+ 04/02/1818

---

<sup>14</sup> F/12/2784, secours aux colons réfugiés, dossier Dion Louis François. De là viennent les informations que nous donnons sur lui.

<sup>15</sup> Certains des enfants, décédés avant 1823, nous sont connus par l'arbre favrejhas sur Geneanet.

<sup>16</sup> Geneanet, favrejhas et généalogie de Dion-Wandonne, op. cit., Archives généalogiques de Lainé, op. cit.

<sup>17</sup> Généalogie de Dion-Wandonne, op. cit., etc.

<sup>18</sup> Cité dans l'acte de décès.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- 6 Marie Louise Victorine de DION  
o 13/01/1817  
+ 05/05/1819
- 7 Joseph Léon de DION  
o 07/09/1818  
+ 09/05/1819
- 8 Marie Eugénie de DION  
o 12/03/1820 Londres <sup>19</sup>  
+ 04 d 05/05/1828 Montfort l'Amaury ; 5 ans
- 9 Joseph Louis Adolphe de DION  
infirmes des suites d'une chute ; historien et archéologue ; archéologue du château de Montfort l'Amaury ; maire de Montfort l'Amaury <sup>20</sup>, vice-président de la Commission des antiquités et des arts de Seine et Oise en 1886 ; membre puis secrétaire puis président de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline ; inspecteur général de la Société française d'archéologie ; associé correspondant de la société historique et archéologique de Pontoise et du Val (etc.) ; abondante bibliographie <sup>21</sup>  
o 01 d 02/04/1823 Montfort l'Amaury ; témoin son oncle maternel Maximilien Louis Joseph Le Vaillant du Chastelet, 35 ans  
+ 14/02/1909 Montfort l'Amaury
- 10 Marie Caroline Félicité de DION  
o et d 30/12/1824 Montfort l'Amaury
- 11 Marie Élisabeth Louise de DION  
o 13 d 14/07/1827 Montfort l'Amaury ; témoin son grand-oncle Louis Augustin de Saintard de Béquigny, chevalier de Saint Louis, 60 ans
- 12 Joseph Louis Henry de DION  
ingénieur dans les chemins de fer <sup>22</sup> ; chargé des travaux de la restauration de la cathédrale de Bayeux ; capitaine des ouvriers auxiliaires du Génie pendant la guerre de 1870 ; professeur de construction civile aux Arts et Métiers ; chevalier de la Légion d'honneur le 11/08/1859 par le ministre des Cultes, officier par le ministre du Génie le 16/12/1870 <sup>23</sup>  
o 22 d 23/12/1828 Montfort l'Amaury ; témoin son oncle maternel Amédée Gabriel vicomte de Saint Martin, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, 42 ans <sup>24</sup>  
+ 13/04/1878 Paris

D'après les généalogies consultées sur Geneanet, aucun de ces enfants ne s'est marié. La branche « américaine » de la famille de Dion s'arrêterait donc là.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>19</sup> Cité dans l'acte de décès.

<sup>20</sup> Généalogie de Dion-Wandonne, op. cit.

<sup>21</sup> <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=2264> (annuaire des Sociétés savantes du CTHS)

<sup>22</sup> Généalogie de Dion-Wandonne, op. cit.

<sup>23</sup> LH/779/23.

<sup>24</sup> Mari d'Eugénie Louise Marie Le Vaillant du Chastelet (Geneanet, dmf).